

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 27-2026

**en date du 3 juillet 2026
portant sur la réparation de la tondeuse**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d’accepter le devis de LAPEYRONNIE MOTOCULTURE pour la réparation de courroies, de flexibles au model et d’un galet de la tondeuse, pour un montant hors taxes de 399,36 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l’article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 3 juillet 2026

Régis de SOLMS
Maire

